



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Du lundi 25 juin 2012 à 18 h 30**  
**A LA CELLE SAINT-CYR (foyer communal)**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

## **I - INTERCOMMUNALITE**

- 1.1. Désignation d'un nouveau délégué communautaire suppléant : Bussy-en-Othe**  
Suite à la démission de Madame Karine GUILLAUME, un nouveau délégué communautaire suppléant été désigné par délibération en date du 13 février 2012 : Monsieur Laurent DESAILLY.
- 1.2. Désignation de deux nouveaux membres du conseil communautaire au Syndicat Mixte d'Etude pour la Valorisation et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du Centre Yonne**  
Suite à la démission de Mme Miren MATIVET-KERBRAT et à l'extension du périmètre de la Communauté de Communes, conformément aux statuts dudit syndicat, la Communauté de Communes du Jovinien doit désigner deux membres parmi les conseillers communautaires pour siéger au sein du comité syndical.
- 1.3. Rectification de la délibération n°50 du 2 octobre 2009 : délégations d'attributions au Président**  
Une erreur de frappe a été commise en son temps dans la délibération précitée et doit être rectifiée :  
Parmi les attributions :  
- Décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée de 12 ans **et** plus  
  
Il faut rectifier comme suit :  
- Décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée de 12 ans **au** plus
- 1.4. Groupement de commande pour la réalisation de diagnostics « accessibilité »**  
  
Afin d'optimiser l'obtention d'une subvention et de rationaliser les coûts d'études, il est proposé aux communes membres de la Communauté de Communes du Jovinien et de Villevallier d'adhérer au groupement de commande et d'accepter que la CCJ soit le coordonnateur du groupement.  
Il est également proposé d'accepter les modalités de fonctionnement spécifiées dans la convention annexée.

## **II - FINANCES**

- 2.1. Subvention à la ville de Joigny pour la réhabilitation de la bibliothèque municipale en médiathèque**

La ville de Joigny a présenté l'avant-projet définitif de la réhabilitation de la bibliothèque municipale en médiathèque de Basalt Architecture pour une dépense totale de 1 734 000 € HT (hors mobilier et informatique), soit 2 073 864 € TTC.

Par délibération en date du 16 avril 2012, la ville de Joigny sollicite des subventions auprès de l'Europe (FEADER), de l'Etat (DRAC), de l'ADEME, du Conseil Régional de Bourgogne et de la Communauté de Communes du Jovinien.

Il est proposé d'allouer une subvention de 5 % du montant HT des travaux.

## 2.2. Décision modificative n° 1 du budget principal 2012

Une décision modificative est proposée afin d'intégrer les recettes fiscales et les dotations supplémentaires et de les affecter en dépenses pour de financer notamment la nouvelle organisation des services ainsi que la participation à la médiathèque, la différence étant inscrite en dépenses imprévues.

<i>FONCTIONNEMENT</i>	dépenses	recettes
Chapitre 73 - impôts et taxes		138494
Chapitre 74 - Dotations et participations		112884
Chapitre 012 - Charges de personnel	48000	
Chapitre 011- Charges générales	4500	
O22 - dépenses imprévues	5000	
O23 - virement à la section d'investissement	193878	
<b>TOTAL</b>	<b>251378</b>	<b>251378</b>

<i>INVESTISSEMENT</i>	dépenses	recettes
O21 - virement de la section de fonctionnement		193878
O20 - dépenses imprévues	50378	
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	95500	
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	48000	
<b>TOTAL</b>	<b>193878</b>	<b>193878</b>

## 2.3. Autorisation d'engagement de dépenses : article 6232 « fêtes et cérémonies »

Mme la Trésorière municipale a informé la Communauté de Communes du Jovinien que les dépenses imputées au compte 6232 « fêtes et cérémonies » pouvaient être contestées par la Chambre Régionale des Comptes et engager la responsabilité du comptable, si elles n'avaient pas été autorisées au préalable par le conseil communautaire.

Mme la Trésorière municipale sollicite donc une délibération du conseil communautaire qui fixe les principales caractéristiques de ces dépenses.

Il sera proposé de prendre en charge, au compte 6232, les dépenses suivantes :

- Cérémonies patriotiques : gerbes de fleurs
- Cadeaux aux agents.

Pour mémoire, il a été inscrit et voté la somme de 1 000 € sur ce compte.

## III – ENVIRONNEMENT

### **3.1. fixation prix d'occasion des bacs roulants**

La gestion des bacs roulants oblige la Communauté de Communes du Jovinien à échanger des bacs pour des raisons familiales, changement de locataires pour les propriétaires etc...

Afin de pouvoir doter les administrés des bacs d'occasion, il est proposé de fixer un pourcentage du prix neuf des bacs : réduction de 20 %.

### **3.2. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers**

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le Président d'un EPCI « ... présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public [...] de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères... » (document ci-joint).

Les membres du conseil communautaire doivent prendre acte de ce rapport annuel 2011 et il sera transmis aux maires des communes membres.

## **IV – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **4.1 Acquisition d'un terrain auprès de la ville de Joigny**

Acquisition auprès de la ville de Joigny d'un terrain à bâtir d'une surface de 30 000 m<sup>2</sup>, pour montant conforme à l'estimation de France Domaine : 234 000 € HT.

La ville de Joigny a délibéré en faveur de cette cession le 21 mars 2012.

### **4.2. choix du maître d'œuvre de la pépinière d'entreprises : pouvoirs à donner au Président**

Le jury a retenu les 3 candidats à concourir pour la base d'une esquisse pour la réalisation de la pépinière. Le jury se réunira le 16 juillet prochain aux fins d'examiner les 3 projets. La notification du marché pourra avoir lieu à la suite de ladite réunion.

Il est proposé de donner au président les pouvoirs d'attribution de ce marché conformément à la décision du jury.

### **4.3. Avenants au CRSD**

Suite à la demande de la Ville de Joigny et de la Communauté de Communes du Jovinien de modifier partiellement le CRSD, la Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale a donné son accord en date du 4 avril 2012.

Les modifications principales tiennent au transfert du projet de construction d'une pépinière d'entreprises au quartier de la gare, et à la réhabilitation partielle du bâtiment 38 en lieu et place d'une démolition (fiches actions ci-jointes).

## **V – RESSOURCES HUMAINES**

### **5.1. modification de l'état du personnel**

Etant donné l'agrandissement de la collectivité avec l'intégration des nouvelles communes, il est nécessaire de restructurer l'organisation de la collectivité au niveau des services.

Pour ce faire, deux postes seront créés :

- un poste « responsable environnement et voirie »
- un poste pour le service population, nommé « service + ».

**5.2. actualisation du tableau portant régime indemnitaire liée à la modification de l'état du personnel**

## **VI - QUESTIONS DIVERSES**

## **VII - COMMUNICATIONS**